

(19)



(11)

EP 2 064 964 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
21.11.2012 Bulletin 2012/47

(51) Int Cl.:
A43B 3/16 ^(2006.01) **A43B 3/20** ^(2006.01)
A43B 7/36 ^(2006.01) **A43B 23/08** ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08290422.8**

(22) Date de dépôt: **05.05.2008**

(54) **Sur-chaussure de protection, réutilisable, ajustable aux chaussures de ville et destinées aux visiteurs d'usine ou se déplaçant occasionnellement dans des zones à risque**

Schutzüberschuh, wiederverwendbar, zum Anziehen über die Straßenschuhe für Fabrikbesucher oder Besucher, die sich gelegentlich in Risikozonen bewegen

Protective overshoe reusable and adjustable to town shoes and intended for plant visitors or people occasionally entering risk areas

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI GB GR HR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO
SE SI SK TR**

(30) Priorité: **21.05.2007 FR 0703605**

(43) Date de publication de la demande:
03.06.2009 Bulletin 2009/23

(73) Titulaire: **Mille SAS
84350 Courthezon (FR)**

(72) Inventeur: **Thevenet, Christian
30150 St Geniès de Comolas (FR)**

(74) Mandataire: **Roman, Alexis et al
Cabinet Roman
35, rue Paradis
B.P. 30064
13484 Marseille Cedex 20 (FR)**

(56) Documents cités:
**DE-U1- 8 625 384 FR-A- 2 154 986
FR-A- 2 798 829 US-A- 5 765 297**

EP 2 064 964 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne une sur-chaussure de protection, réutilisable, et ajustable directement aux chaussures de ville avec une très grande facilité, permettant aux visiteurs de se déplacer occasionnellement dans les zones à risque, dans le cadre des équipements de protection individuelle.

[0002] Traditionnellement, lors de visites d'usine ou de chantiers, lorsque le port de chaussures de sécurité est obligatoire, plusieurs inconvénients sont présents :

- difficulté de détenir toutes les pointures de chaussures, et en quantité importante pour équiper les visiteurs,
- nécessité d'un stock permanent concernant les chaussures de sécurité destinées aux visiteurs,
- coût très important compte tenu du prix de revient relativement élevé des chaussures de sécurité et suivi très précis. En outre, il est également nécessaire que les visiteurs se déchaussent au bénéfice de chaussures de sécurité, ce qui a pour effet d'entraîner un encadrement lourd.
- Enfin, il convient de procéder après utilisation des chaussures, au nettoyage et à la désinfection ou à la destruction de celles-ci pour des raisons d'hygiène.

[0003] Cette invention vise à pallier les inconvénients ci-dessus évoqués et a pour principal objectif de permettre aux visiteurs de ne pas se déchausser lors des visites d'usine ou de passages occasionnels dans des zones à risque, le produit s'ajustant directement sur la chaussure de ville. De plus, le pied n'étant pas en contact avec le produit, il n'y a aucune nécessité de nettoyage. Enfin, seulement trois tailles couvrent les pointures du 35 au 48, ce qui constitue un moindre coût et une plus grande facilité d'adaptation.

[0004] Toutefois, il ne s'agit en aucun cas d'un élément destiné à transformer les chaussures usuelles en chaussures de sécurité pour les ouvriers sur leurs lieux de travail professionnel, mais d'une sur-chaussure directement ajustable à la chaussure de ville destinée aux visiteurs d'usine ou de chantiers. Une sur-chaussure de protection comprenant un moyen permettant un ajustement à la taille de la chaussure de ville, un embout résistant, un patin antiglisse en polymère pour l'adhérence au sol, une doublure et un plastron de protection arrière-talon est connue du document FR-A-2 798 829.

[0005] L'originalité de l'invention réside donc dans son extrême simplicité qui permet aux visiteurs d'usine qui se déplaceraient occasionnellement dans des zones à risque lors de visites d'usine ou de chantiers, de disposer de ces sur-chaussures directement ajustables aux chaussures de ville grâce à la bride élastique (1), sans se déchausser, et sans avoir à rechercher une taille précise, trois tailles couvrant l'ensemble des pointures ; ce qui a pour effet d'engendrer un coût très largement infé-

rieur à l'investissement concernant de réelles chaussures de sécurité.

[0006] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'embout de la sur-chaussure permet une protection intégrale des orteils pour les visiteurs, résistant contre les chocs équivalent à 200 Joules, et contre les risques d'écrasement sous une charge maximale de 1.500 daN.

[0007] D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée qui suit en référence aux dessins annexés qui en représentent à titre non limitatif un mode de réalisation. Sur ces dessins qui font partie intégrante de la présente invention :

- La figure 1 représente une vue du profil de l'invention,
- La figure 2 représente une vue du dessus du produit de l'invention,
- La figure 3 représente une vue du dessous du produit de l'invention,
- La figure 4 représente une vue de l'arrière du produit de l'invention.

[0008] En référence à ces dessins, le produit est composé :

- d'un élastique automatiquement ajustable (1);
- un embout résistant à 200 joules, asymétrique et recouvrant plusieurs pointures (2),
- un patin antiglisse en polymère (3),
- une 1/2 première de montage antistatique (4),
- une empeigne ou un dessus en cuir (5),
- une doublure en cuir et/ou textile pour l'habillage de l'intérieur de l'embout (6),
- un plastron de protection arrière talon en cuir et/ou textile (7).

[0009] Selon l'invention, ce procédé se caractérise en ce qu'il consiste à permettre :

- Une protection des orteils contre les chocs équivalents à 200 Joules,
- Une protection des orteils contre les risques d'écrasement sous une charge maximale de 1.500 daN,
- Une résistance à l'arrachement de l'élastique supérieur à 900 N,
- Des caractéristiques ergonomiques particulières conformes à la norme EN ISO 20345 :2004,
- Une résistance au déchirement de la tige,
- Une force d'adhésion tige/semelle de marche conforme à la norme EN ISO 20345 :2004.

[0010] En outre, il est à noter que le produit visé par l'invention porte le marquage CE, ce qui signifie qu'il satisfait aux exigences essentielles prévues par la directive européenne 89/686/CEE relative aux équipements de protection individuelle (EPI).

[0011] Selon l'invention, le produit présente enfin des caractéristiques spécifiques en tant qu'il est constitué

d'un embout métallique extra large pour recevoir ou couvrir tous types de chaussures (pointures 35 au 48) et protégeant les orteils des chocs, un dessus en cuir ou textile permettant l'habillage de l'embout (5), un élastique automatiquement ajustable permettant l'adaptation de la sur-chaussure sur la chaussure de ville en fonction de la taille du pied, et sans aucun effort (1), un patin en polymère permettant l'adhérence au sol (3), une doublure en cuir ou en textile pour l'habillage de l'intérieur de l'embout (6), une talonnette en cuir ou textile pour le maintien au niveau du talon (7).

[0012] L'invention est conçue selon un mode opératoire précis :

- en premier lieu, il est procédé à la coupe de tous les éléments ;
- en second lieu, il est procédé à l'assemblage par piqûre d'une partie des pièces ;
- en troisième lieu, il est procédé à l'habillage de l'embout par les éléments coupés en cuir et textiles ;
- en dernier lieu, il est procédé au collage du patin.

[0013] Selon les modes de réalisation : le produit peut être réalisé en toutes les couleurs. L'invention, au vu de sa spécificité est donc susceptible d'application industrielle.

Revendications

1. Sur-chaussure de protection pour chaussures de ville (1) comprenant un élastique permettant un ajustement à la taille de la chaussure de ville (1) relié à un avant pied cuir et/ou textile recouvrant un embout résistant à 200 Joules (2), un patin antiglisse en polymère pour l'adhérence au sol (3), une 1/2 première de montage antistatique (4), une doublure d'empeigne en textile et/ou cuir (5), une doublure en cuir et/ou textile pour l'habillage de l'intérieur de l'embout (6), un plastron de protection arrière talon en cuir et/ou textile (7).
2. Sur-chaussure de protection selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un embout extra large pouvant recevoir ou couvrir tous types de chaussures des pointures 35 à 48 (2), un dessus de la chaussure en cuir et/ou en textile permettant l'habillage de l'embout (5).
3. Sur-chaussure de protection selon les revendications 1 et 2 **caractérisée en ce que** l'élastique est automatiquement ajustable (1) permettant aux visiteurs qui se déplaceraient occasionnellement dans des zones à risque lors de visites d'usines ou de chantiers, de disposer de sur-chaussures directement ajustables aux chaussures de ville, sans se déchausser, et sans avoir à rechercher une taille précise, trois tailles couvrant l'ensemble des pointures.

Claims

1. Protective overshoe for dress shoes (1) comprising an elastic strip allowing for an adjustment to the size of the dress shoe (1) linked to a leather and/or fabric foot front piece covering a toe-cap resistant to 200 joules (2), an anti-slip sole made of polymer for adhesion to the ground (3), a 1/2 insole of antistatic mounting (4), an upper lining made of fabric and/or leather (5), a lining made of leather and/or fabric to clad the interior of the toecap (6), and a rear heel protector made of leather and/or fabric (7).
2. Protective overshoe according to Claim 1, **characterized in that** it comprises an extra-wide toecap that can accommodate or cover all types of shoes of shoe sizes 35 to 48 (2), a top of the shoe made of leather and/or fabric for cladding the toecap (5).
3. Protective overshoe according to Claims 1 and 2, **characterized in that** the elastic strip is automatically adjustable (1) enabling visitors who might move around occasionally in risk areas during visits to factories or worksites, to have overshoes that can be directly adjusted to the dress shoes, without removing the shoes, and without having to look for an exact size, three sizes covering all shoe sizes.

30 Patentansprüche

1. Schutzüberschuh für Straßenschuhe (1), umfassend ein Gummiband, das ein Anpassen an die Größe des Straßenschuhs (1) gestattet und mit einem Vorderteil aus Leder und/oder Textilstoff verbunden ist, der eine Zehenkappe (2) bedeckt, die 200 Joule widerstehen kann, einen rutschfesten Belag aus Polymer zum Haften auf dem Boden (3), eine antistatische 1/2-Brandsole (4), eine Oberteilverkleidung aus Textilstoff und/oder Leder (5), eine Verkleidung aus Leder und/oder Textilstoff zum Auskleiden des Inneren der Zehenkappe (6), eine hintere Fersen-schutzplatte aus Leder und/oder Textilstoff (7).
2. Schutzüberschuh nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** er eine extra große Zehenkappe (2) umfasst, die jegliche Art von Schuhen der Größen 35 bis 48 aufnehmen oder bedecken kann, wobei ein Überzug des Schuhs aus Leder und/oder Textilstoff die Verkleidung der Zehenkappe (5) gestattet.
3. Schutzüberschuh nach den Ansprüchen 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Gummiband automatisch einstellbar (1) ist, wodurch Besuchern, die sich bei Besuchen von Fabriken oder Baustellen gelegentlich in Risikozonen bewegen, gestattet wird, die auf die Straßenschuhe direkt einstellbaren Über-

schuhe zur Verfügung zu haben, ohne sich die Schuhe auszuziehen und ohne eine genaue Größe suchen zu müssen, wobei drei Größen sämtliche Schuhgrößen abdecken.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

4

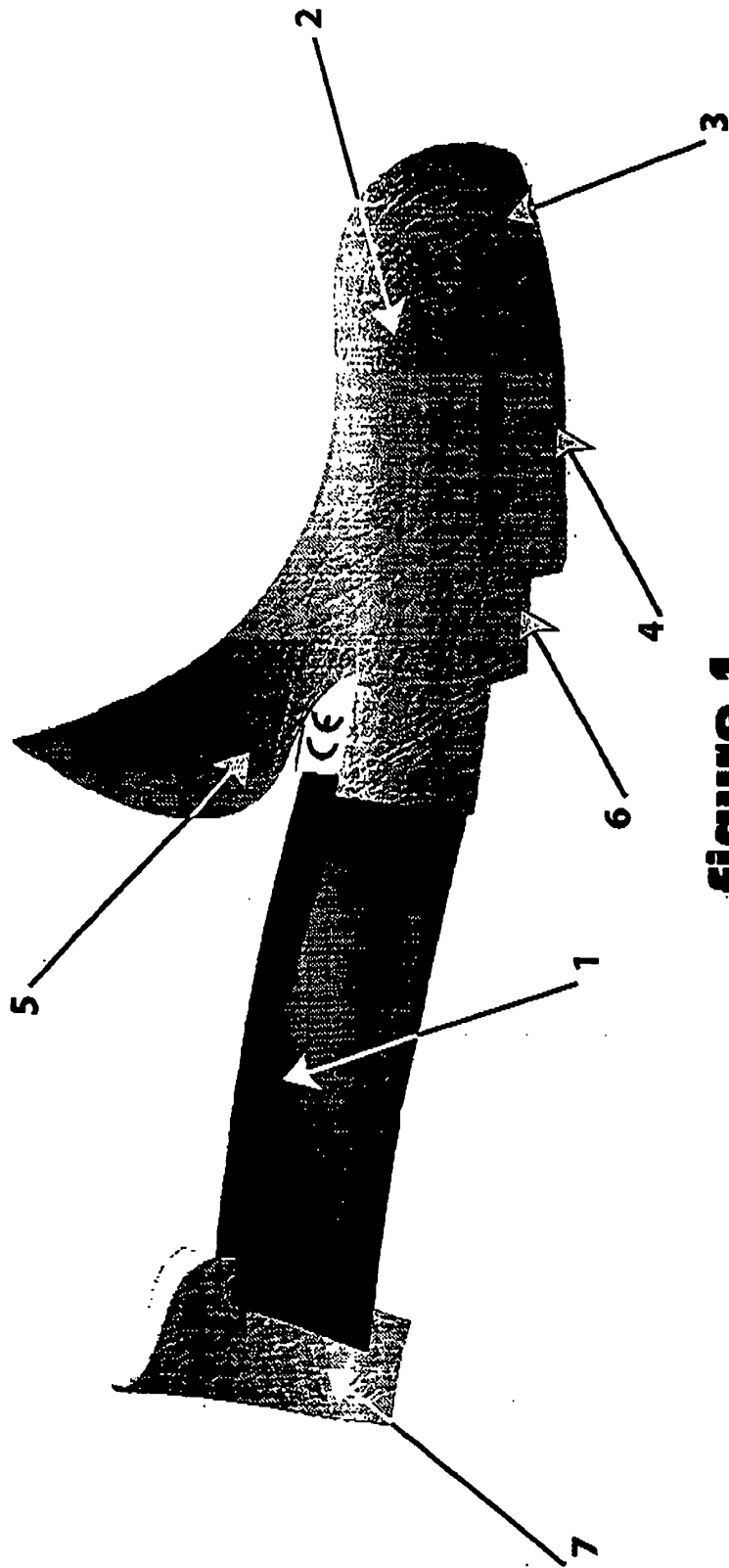


figure 1

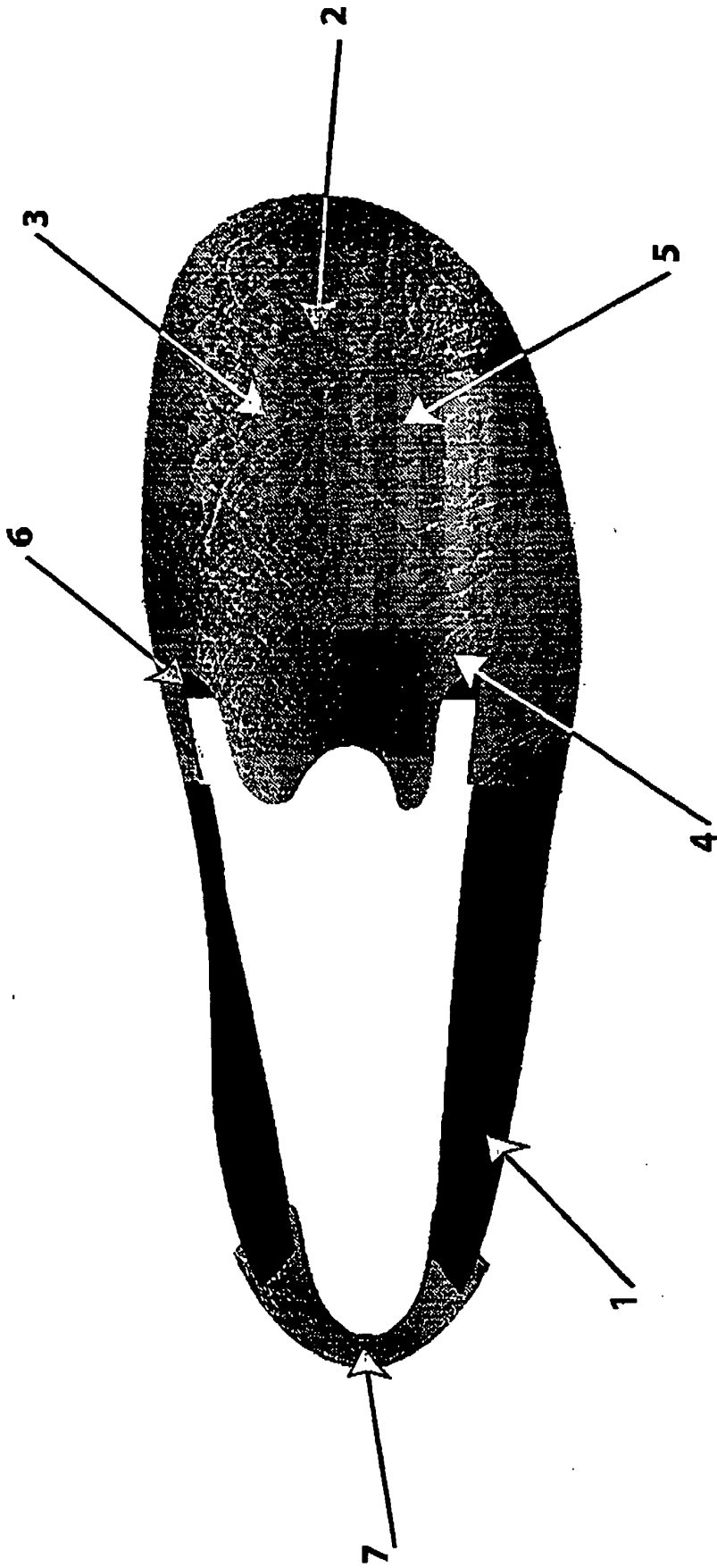


figure 2

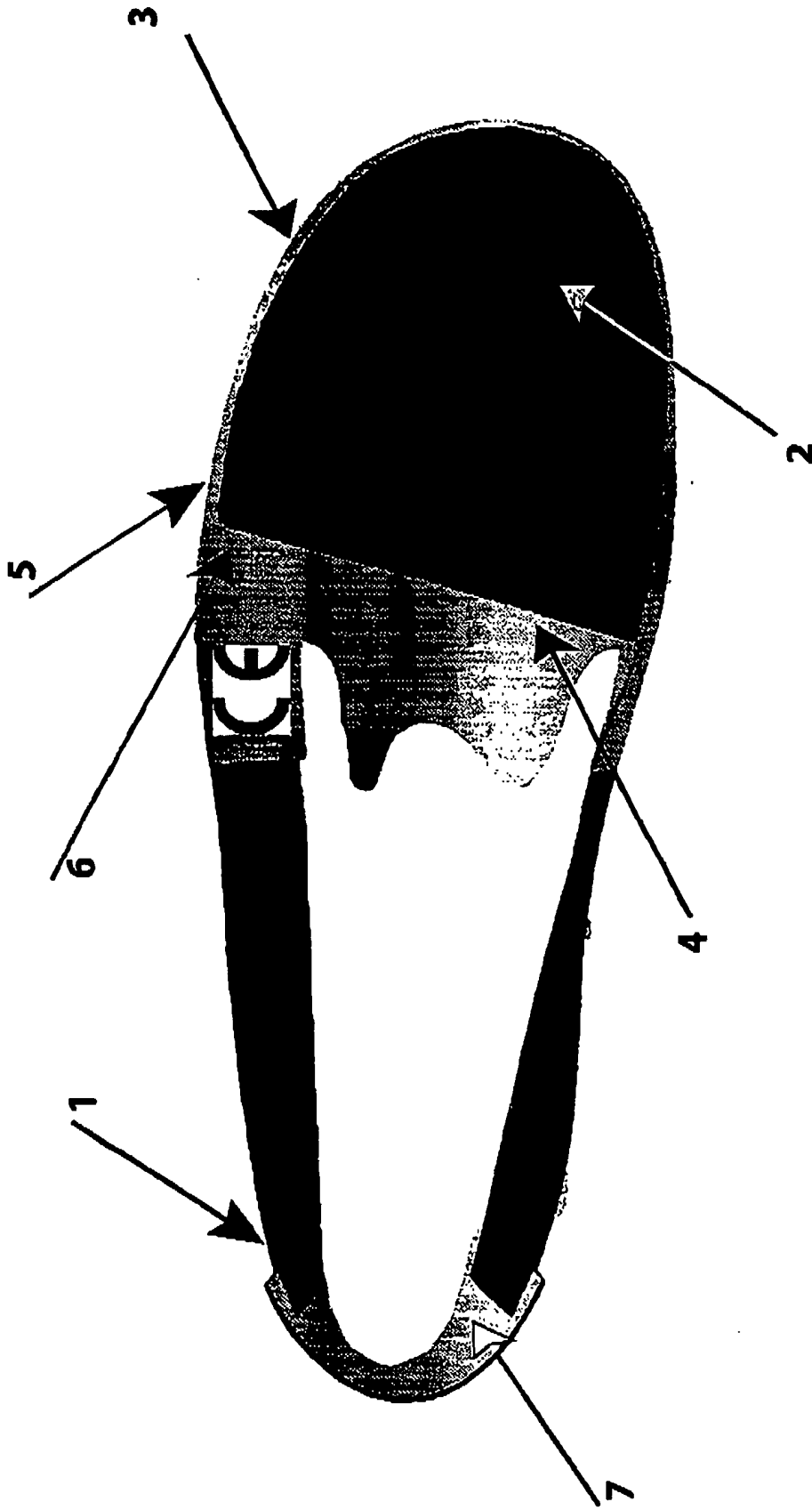


figure 3

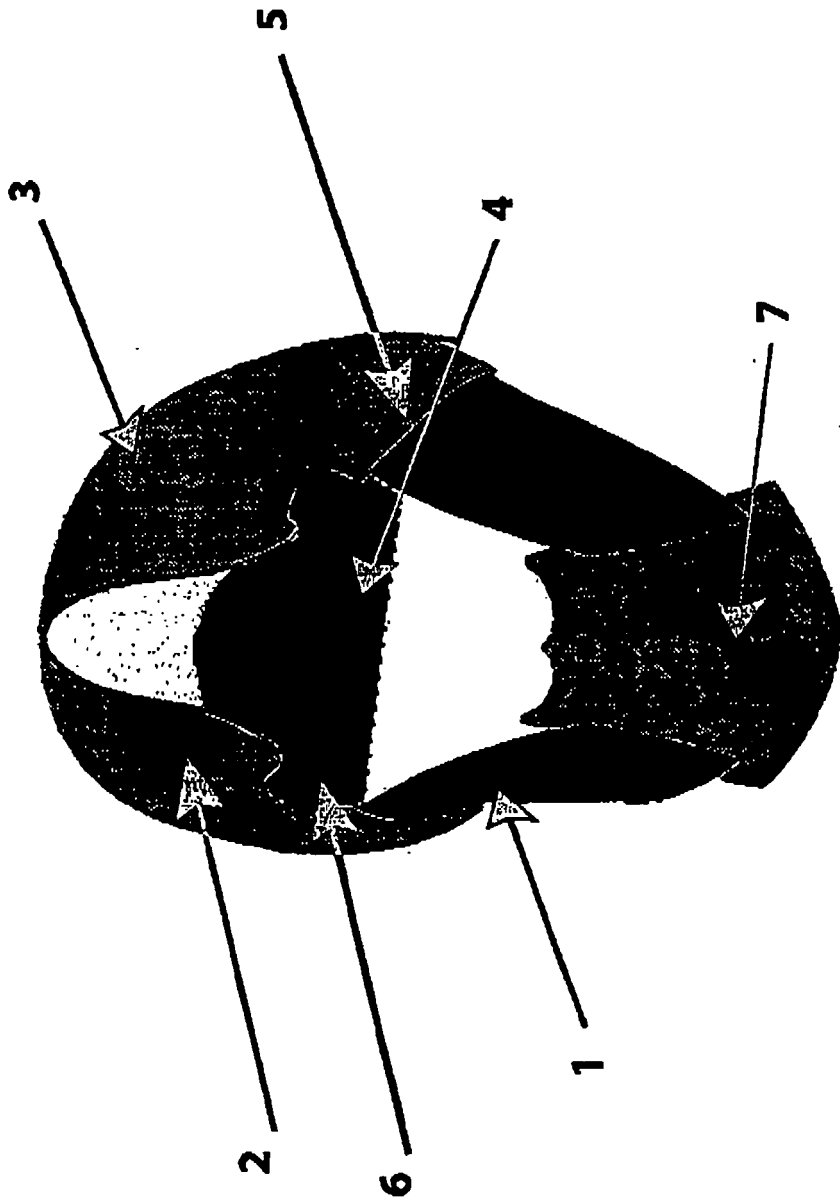


figure 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2798829 A [0004]